

République Française
Département de la Loire
Commune de Saint-Romain-la-Motte

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202848-20251209-DCM09122025-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025

Publication : 12/12/2025

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 09 DÉCEMBRE 2025
20 heures 30

OBJET :

09/12/2025 N°7

BUDGET : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°4

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrise a été publiée sur le site internet de la commune le 12 décembre 2025.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 14 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absent excusé : Gabriel POMMIER

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Laurette COLOMBET

BUDGET : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°4

M. le Maire informe l'assemblée des mouvements de comptes suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6064 (011) : Fournitures administratives	-510,00		
6067 (011) : Fournitures scolaires	100,00		
61551 (011) : Matériel roulant	-2 500,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	2 500,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	100,00		
6233 (011) : Foires et expositions	100,00		
6236 (011) : Catalogues et imprimés	510,00		
6261 (011) : Frais d'affranchissement	100,00		
6262 (011) : Frais de télécommunications	100,00		
62878 (011) : A des tiers	100,00		
64131 (012) : Rémunérations	-4 600,00		
64136 (012) : Indemnités liées à la perte d'	200,00		
6417 (012) : Rémunérations des apprentis	4 600,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	-1 710,00		

6456 (012) : Versement au FNC du supplém	130,00		
6475 (012) : Médecine du travail, pharmaci	120,00		
65132 (65) : Prix	310,00		
65881 (65) : Hébergement et restauration s	100,00		
65888 (65) : Autres	250,00		
	0,00		
Total dépenses	0,00	Total recettes	

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Laurette COLOMBET

Publication en ligne le 2 DEC. 2025



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.